

Institut d'Enseignement Supérieur Sainte-Marie



Organisation de la direction de l'IES Sainte-Marie / contacts utiles

M. Arnaud PATURAL

Mme Nathalie LEMARECHAL

Mme Anaëlle GACOIN-MADEC

Directeur général

Directrice-adjointe de l'IES et de l'UFA Sainte-Marie

@ : directionies@esbc.fr ou sur RDV

Secrétariat / vie scolaire (02.48.50.96.73)

@ : secretariats@esbc.fr



Taux de réussite aux examens – Session 2023

BTS MCO : 83%

BTS CG : 90%

BTS CI : 100%

BTS GPME : 94,6%

BTS NOT : 100%

BTS TO : 100%

Prépa ESC : 100%

Soit un taux de réussite global de 93%



Bachelor Marketing Digital : 100%

Licence Professionnelle Métiers du Notariat : 90% (avant les rattrapages de septembre 2023) dont « 3 mentions Bien » sur 6

Rentrée Institut d'Enseignement Supérieur – Formations initiales

Le mardi 05 septembre 2023 à 14h30
Amphithéâtre de l'IES – entrée rue Carolus

Accueil général de tous les étudiants en 1^{ère} et 2^{ème} année de BTS.

Les cours débuteront à partir du mercredi 05 septembre selon l'emploi du temps qui sera transmis le jour de la rentrée.



Scolarisation des étudiants

Horaires quotidiens

Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h45 sauf le vendredi de 8h00 à 16h50.

Absences

En cas d'absence, les étudiants ou les parents doivent prévenir la vie scolaire le plus tôt possible en appelant impérativement avant le début du 1^{er} cours.

Toute absence doit obligatoirement être **justifiée auprès du secrétariat**.

Un certificat officiel (certificat médical, convocation...) devra être remis.

Par ailleurs, un(e) étudiant(e) en retard ne sera pas admis(e) en cours, sauf autorisation exceptionnelle accordée par le professeur.

L'établissement s'engage à donner un enseignement de qualité, en échange de quoi les étudiants doivent fournir un travail sérieux et régulier dans toutes les disciplines.

L'assiduité à tous les cours et aux évaluations communes surveillées est obligatoire. **Nous ne pouvons pas maintenir la présence** dans nos sections BTS des étudiants peu motivés. Toute absence ou retard non justifié pourra donner lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

Examens et stages à l'étranger

Les étudiants doivent avoir **obligatoirement une carte d'identité nationale en cours de validité** (pour examens, voyages, etc..) ainsi qu'un passeport en cours de validité pour les étudiants qui vont effectuer un stage à l'étranger. Pour ces derniers, il est de leur responsabilité de s'informer, auprès des différents consulats et/ou ambassades, des formalités administratives et précautions sanitaires pour entrer dans leur pays de stage.

Bourses

Toutes nos sections de BTS étant sous contrat avec l'État, nos étudiants peuvent bénéficier des bourses d'enseignement supérieur accordées par le CROUS d'Orléans-Tours, du moment que la demande ait bien été effectuée auprès de ce dernier dans les délais impartis. **Les étudiants boursiers doivent remettre impérativement au secrétariat leur notification de droits afin que nous demandions au CROUS de débloquer les sommes dues.**

Assurance scolaire

L'assurance scolaire est obligatoire. L'adhésion à la Mutuelle St Christophe vous est proposée. Toute famille qui ne souhaite pas y adhérer doit fournir **impérativement et au plus tard, le jour de la rentrée scolaire** une attestation de sa propre assurance précisant le nom/prénom des enfants, ainsi que les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant toute l'année scolaire 2023-2024 (Cf Cotisations du règlement financier). **Nous vous adresserons un message fin août pour télé verser ce document sur votre espace Ecole directe.**

Sans justificatif d'assurance, l'adhésion (11,50 € par an et par étudiant) vous sera facturée et non remboursée.

Sortie des étudiants

Les étudiants sont libres de quitter l'établissement en dehors de leurs heures de cours.

Toutefois, lorsque l'emploi du temps offre un créneau libre dans la journée, nous leur recommandons vivement d'utiliser les salles mises à leur disposition afin d'avancer leur travail.

Carte étudiante

Le certificat de scolarité, disponible sur Ecole directe (onglet mes documents) à la rentrée, justifiera de votre statut étudiant.

Toutes les familles seront munies de leur code d'accès Ecole directe avant la rentrée scolaire.

COMMUNICATION : Vous recevrez toutes les informations importantes sur votre espace familles Ecole directe.

DOCUMENTS : Nous vous enverrons différentes pièces administratives dans l'onglet documents (bulletins semestriels, certificat de scolarité, factures...)

PAIEMENTS : Vous pouvez régler les différentes prestations directement sur votre espace famille (paiement scolarité, voyages, sorties...).

INFORMATIONS PERSONNELLES : Vous pourrez modifier vos informations personnelles (n° téléphone, adresse) directement dans l'onglet informations personnelles.



Comptabilité

Votre facturation peut dépendre d'un changement de situation professionnelle ou familiale : pensez à bien notifier tout changement intervenant durant l'année.

Le montant de la scolarité devra être réglé dans son intégralité au plus tard à la fin de l'année scolaire.



Rappel des documents à fournir pour la rentrée (si vous ne l'avez pas encore fait)

- Bulletins de notes de 1^{ère}, terminale et relevé de notes du Baccalauréat
- Copie de l'attestation JDC (journée d'appel ou de Défense)
En cas de perte du document, connectez-vous sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire
- Pour les étudiants boursiers : notification de droits



Manuels scolaires

Les listes des manuels scolaires sont disponibles sur notre site internet : <https://www.ies-esbc.fr>

Nous vous laissons le soin de les commander afin de les avoir pour la rentrée scolaire.



Restauration

La Société de restauration du lycée propose à tous nos étudiants, de 12h00 à 13h30, au sein de l'IES, des repas froids ou chauds grâce au système MyTurboself.

Par conséquent, il ne sera pas possible de manger, au sein de l'établissement, des repas qui ne sont pas préparés par la société CONVIVIO.



Hébergement

Il nous est indispensable de connaître votre adresse de résidence sur Bourges (si elle est différente de celle de vos parents), aussi vous voudrez bien la signaler sans faute dès la rentrée.



Agenda 2023-2024

Messe de Rentrée de l'Ensemble Scolaire Bourges Centre : lundi 11 septembre 2023 à 14h45 à la Cathédrale. Toute la communauté éducative (enseignants, personnels, élèves et familles) est invitée à cette célébration.

Journée des Communautés de l'ESBC : vendredi 06 octobre 2023 – **Les étudiants n'auront pas cours ce jour-là.**

Remise des diplômes BTS & Bachelor Marketing Digital : vendredi 20 octobre 2023 à 19h30 (Amphi IES)

Portes ouvertes ESBC : samedi 17 février 2024

Portes ouvertes IES : samedi 16 mars 2024

Soirée de Gala Sainte-Marie : jeudi 23 mai 2024

VACANCES SCOLAIRES :

VACANCES DE TOUSSAINT : du vendredi 20 octobre 2023 (après les cours) au lundi 06 novembre 2023 (matin)

VACANCES DE NOËL : du vendredi 22 décembre 2023 (après les cours) au lundi 08 janvier 2024 (matin)

VACANCES D'HIVER : du vendredi 23 février 2024 (après les cours) au lundi 11 mars 2024 (matin)

VACANCES DE PRINTEMPS : du vendredi 19 avril 2023 (matin) au lundi 06 mai 2024 (matin)

PONT : l'établissement sera fermé du mardi 07 mai 2024 (après les cours) au lundi 13 mai 2024 (matin)



Sweat ESBC

En début d'année, chaque étudiant recevra un sweat aux couleurs de l'établissement. Lors des manifestations festives ou des rassemblements sportifs, il leur sera demandé de porter ce vêtement.



Cours de chinois - Institut Linguistique Franco-Chinois de Bourges-Centre :

Cours du soir de Chinois pour adultes proposés aux parents de l'Ensemble Scolaire.

Renseignements au 02.48.50.96.60.